



Plainte suite a chute d'objet ayant entrainé un tc

Par **kevinP**, le **16/03/2009** à **22:20**

Bonjour a tous
Il y a une semaine je me suis retrouvé aux urgences pour traumatisme crâniens + facial et perte de connaissance suite à l'effondrement d'une palissade de chantier alors que j'attendais sur un trottoir de Paris.
Des témoins ont pu prendre des photos montrant clairement un manquement de sécurité dans la fixation de cette palissade. Sur les conseils des témoins ainsi que de la police je suis allé porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui avec citation de témoins + photos. Suite à cette plainte j'ai dû aller voir un médecin de la police qui sans même me poser une question, ni écouter ce que j'avais à dire m'a remis un document récapitulant les faits et réduisant l'ITT originellement fixé par les urgences de 10 J à 4 Jours.
Question :
Quelle sont mes chances que ma plainte aboutisse ?
Y a-t-il des choses à savoir ou à faire dans ce genre d'affaire ?
Merci de votre aide ou de vos expériences
Kevin

Par **chaber**, le **17/03/2009** à **06:19**

Bonjour
Médecin de la police ?
La police enregistre votre plainte, votre certificat médical. Le dossier est transmis au procureur.
La police n'a pas de médecin pour rectifier un certificat médical.

Par **kevinP**, le **17/03/2009** à **17:14**

Bonjour rnrnveuillez m'excuser mais je me suis mal exprimé : suite à ma plainte , on m'a demandé de me rendre le jour même à l'hôpital Hôtel Dieu au service UMJ pour être vu par un médecin de l'unité médicale judiciaire (ce que j'ai appelé à tort médecin de police)rnrnJe souhaite juste obtenir des informations ou expériences que pourrai m'être utiles pour la suite sachant que certains symptômes du traumatisme sont toujours présents : douleurs persistantes au niveau de l'oreille /mâchoire .rnrnMerci par avance de vos réponses rnrncordialement rnrnKevin